

À la découverte de quelques-unes des nombreuses cadoles champenoises mais aussi des vignes et forêts des Riceys.

 Durée	3h 15	 Difficulté	Moyenne
 Distance	9,85 km	 Retour point de départ	Oui
 Dénivelé positif	155 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	150 m	 Commune	Les Riceys (10340)
 Point haut	338 m		
 Point bas	233 m		



Trace n° 7411439

Description

Stationner au parking du Replat Blanc sur la D17 (cote 321).

(D/A) Suivre la D17 au Nord-Est, en direction de Mussy-sur-Seine.

(1) Continuer tout droit le long de la D17. Au carrefour qui se trouve au pied des antennes de télécommunication (cote 333), quitter la route pour emprunter à gauche un chemin blanc.

(2) Au carrefour qui suit, par un droite/gauche, obliquer un peu à droite pour suivre le sentier entre le chemin blanc et le haut des vignes, toujours dans la même direction. Continuer sur ce sentier qui tourne à droite pour descendre entre les vignes puis, tourner à gauche. Continuer entre le bas des vignes et la forêt.

(3) Tourner à droite pour franchir une légère butte et pénétrer dans la forêt. À l'embranchement, prendre à gauche. Passer devant la cadole B7. Continuer dans la même direction. À l'intersection, peu avant la cote 296, virer à gauche pour rejoindre le chemin blanc.

(4) Juste avant la patte d'oie, prendre le petit sentier à droite. À l'intersection, continuer tout droit. Passer devant la cadole du Cul Brûlé puis la cadole B17.

(5) À la cadole B6, descendre à droite. À l'intersection avec le sentier, prendre à droite, direction Nord-Est pendant 800 mètres.

(6) Quitter le sentier en obliquant à gauche. Suivre ce sentier tortueux d'abord globalement vers le Nord puis vers l'Ouest. Passer devant les cadole B23, B11, B22 et une cadole en très mauvais état.

(7) Continuer en longeant la lisière de la forêt sur 80 m, puis tourner à gauche pour quitter la forêt, longer le champ. Ne pas emprunter le chemin blanc. Continuer de longer la lisière de la forêt, le long de la vigne. On aperçoit les antennes de télécommunications.

(8) Prendre la route goudronnée à gauche, puis tourner à droite.

(9) Tourner à gauche pour descendre par le chemin blanc entre les vignes. En bas, virer à droite. Au croisement suivant (cote 266), aller tout droit en descente. Déboucher sur un autre chemin, le suivre à droite et atteindre aussitôt un croisement (mare, station de pompage).

(10) Tourner alors à gauche. Après une centaine de mètres, tourner à droite et descendre entre les parcelles de vigne. Ignorer les départs sur les côtés et laisser les antennes à main gauche. Peu après avoir dépassé les antennes, effectuer un droite-gauche et longer une parcelle de vigne à main droite.

(1) Déboucher sur la D17 et la suivre à droite jusqu'au parking **(D/A)**.

Informations pratiques

Se garer sur le parking de D17, à l'Est des Riceys.

Comme le balisage n'est pas fiable, il est fortement recommandé d'utiliser l'application pour pouvoir se repérer.

Chutes d'arbres, végétation envahissante et engins forestiers font disparaître à plusieurs reprises le petit sentier qui tourne et vire de cadole en cadole. Il est parfois difficile de se repérer sur ce parcours parfois balisé en Jaune ou Bleu, avec un fléchage très discret voire inexistant.

Entre les point 4 et 5 il faut même parfois ne pas tenir compte du balisage jaune.

Points de passages

-  **D/A Parking de la Route de Mussy**
| N 47.976459° / E 4.395155° - alt. 324 m - km 0
-  **1 Carrefour de la boucle**
| N 47.977608° / E 4.397537° - alt. 329 m - km 0.24
-  **2 Intersection de chemins blancs**
| N 47.982539° / E 4.405358° - alt. 335 m - km 1.05
-  **3 Embranchement de sentiers**
| N 47.984333° / E 4.417022° - alt. 299 m - km 2.16
-  **4 Patte d'oie**
| N 47.987714° / E 4.417632° - alt. 301 m - km 2.85
-  **5 Cadole B6**
| N 47.989845° / E 4.406806° - alt. 270 m - km 4.11
-  **6 Une intersection discrète**
| N 47.99523° / E 4.414638° - alt. 233 m - km 5
-  **7 À la lisière du bois**
| N 47.999672° / E 4.407187° - alt. 269 m - km 6.47
-  **8 Intersection chemin herbeux et route goudronnée**
| N 47.996045° / E 4.405031° - alt. 303 m - km 7.09
-  **9 Intersection route goudronnée et chemin blanc**
| N 47.994161° / E 4.4051° - alt. 299 m - km 7.36
-  **10 Fontaine du Pré Bouchon**
| N 47.985892° / E 4.402354° - alt. 293 m - km 8.52
-  **D/A Parking de la Route de Mussy**
| N 47.976467° / E 4.395155° - alt. 324 m - km 9.85

A proximité

Une cadole est une construction en pierres sèches construite il y a près de 200 ans. Appelée aussi loge de vigne, elle permettait aux vignerons, mais aussi aux bûcherons et gardiens de troupeaux, de se protéger des rigueurs climatiques. Le plus souvent leur base est ronde, il y a une ouverture au sommet de la voûte de pierres et une entrée toujours surbaissée, en général orientée vers l'Est.

Quelques adresses :

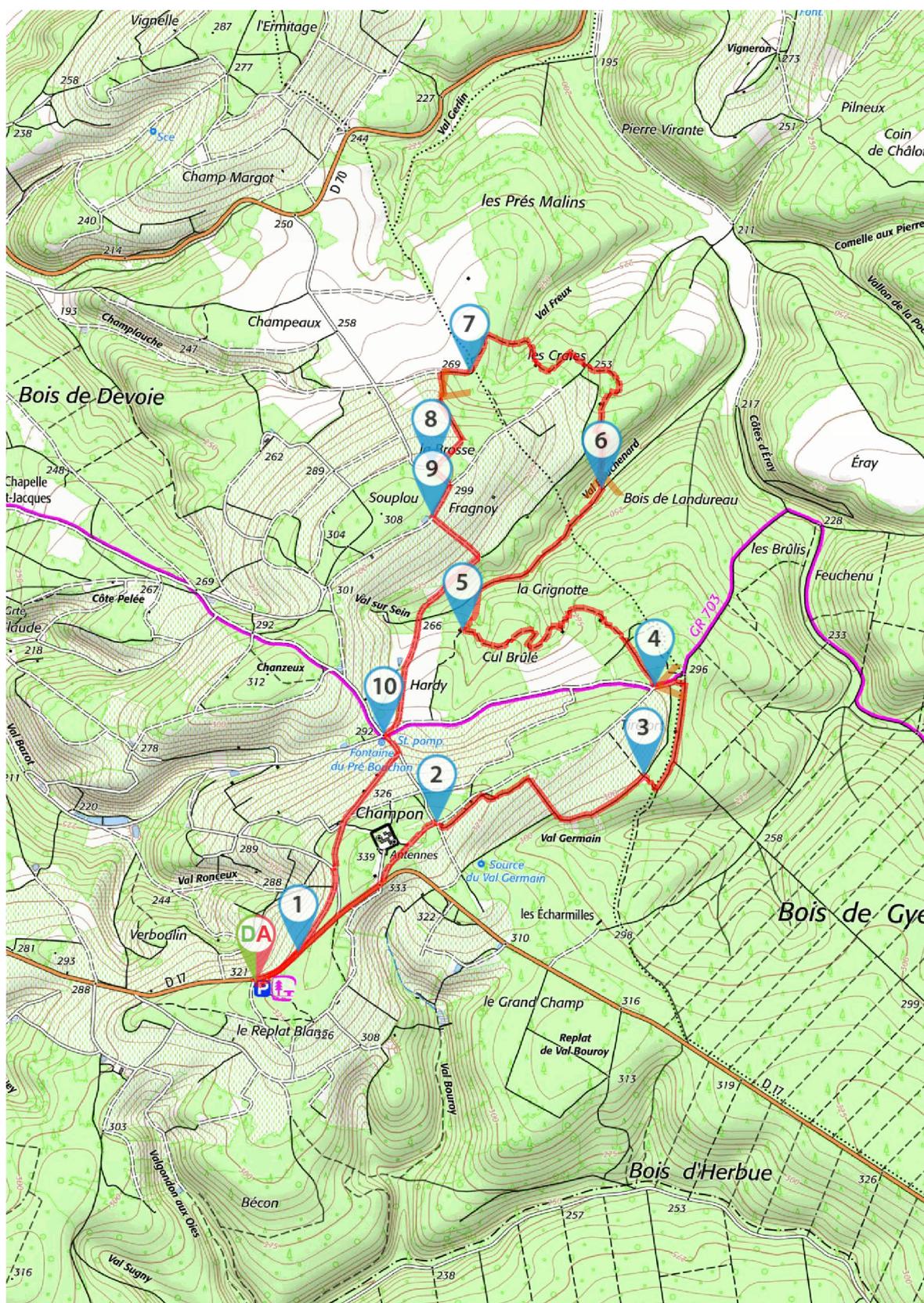
<https://www.tourisme-cotedesbar.com/poi/...>

<https://www.aube-champagne.com/fr/poi/le...>

<https://www.tourisme-champagne-ardenne.c...>

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-cadoles-vignes-et-forets-des-riceys/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2025 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.